

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Dans le numéro de janvier nous demandions que des chefs locaux toujours plus nombreux nous fassent part — dans cette chronique — non seulement de leurs projets et réalisations, mais aussi de leurs préoccupations. Préoccupations qui ne manquent certes pas à ceux qui sont « en première ligne », et qui doivent faire front de tous côtés, face aux autorités communales d'une part et face au personnel de leur OPL d'autre part, et dont les tâches ne cessent d'augmenter. Il est donc indispensable que les intéressés se fassent entendre, aussi bien dans les satisfactions qu'ils éprouvent, que dans les déceptions qu'ils ressentent face à certaines incompréhensions... à tous les échelons!

Ceci étant, il est dès lors intéressant de connaître la prise de position d'un chef local, qui est de plus inspecteur cantonal du service feu et membre des autorités législatives de sa commune. C'est donc une voix qu'il faut écouter, et dont les remarques méritent une réponse. Voici donc ce que nous communiquons l'intéressé :

De la conception de la protection civile à l'échelon de l'administration fédérale à la dure réalité devant laquelle se trouve le chef local

L'année 1969 sera marquée notamment par une décision heureuse, celle prise par M. W. Koenig, directeur du Service fédéral de la protection civile fédérale prend corps tout l'automne tous les chefs locaux de Suisse.

Il est bon de relever et de louer, comme il se doit, cette initiative heureuse et qui mérite d'être poursuivie.

Il est indéniable que le contact direct avec la base est nécessaire, indispensable, en cette époque où la protection civile fédérale prend corps tout en recherchant encore sa forme définitive.

J'aimerais brièvement retracer ce que fut ce premier rapport pour les chefs locaux des cantons de Vaud, Valais et Genève.

Rassemblés le 10 décembre 1969 au centre d'instruction de la protection civile genevoise à Bernex, il fut donné aux responsables communaux la possibilité de prendre part à un marathon d'un genre particulier: celui d'enregistrer les plus grand nombre de conférences dans un temps minimum fixé à l'avance. Ils supportèrent tous avec vaillance cette épreuve montrant par là leur engagement sincère dans la protection civile.

Que l'on me comprenne bien, il n'est pas dans mon propos d'émettre une quelconque critique à la nécessité de ces conférences dont certaines furent exposées fort brillamment.

Je voudrais simplement émettre un doute quant au procédé employé. Peut-on sincèrement croire à la valeur d'un système qui ne laisse souffler un instant des auditeurs si intéressés soient-ils? Une pause de cinq minutes durant la matinée, un repas avalé à la vitesse d'un record de dix minutes, en fin de pause pendant l'après-midi pendant lesquelles pour ne pas perdre de temps, il fallait « toucher sa solde ». Cela est regrettable certes, mais ce qui l'est plus selon moi, c'est l'impossibilité de poser des questions après chaque conférence; le « temps des questions » avait été prévu en fin de journée, en tout une demi-heure environ. Ce temps fut ramené en pratique à quelques minutes, l'importance des matières ayant quelque peu débordé. Cela est pénible. A-t-on voulu éviter sciemment les questions en imposant un programme très chargé ou est-ce tout simplement de l'imprévoyance? Peut-être les deux? Quoi qu'il en soit, la méthode employée doit être revue en limitant le nombre d'exposés et en donnant la possibilité aux participants de s'exprimer largement. Que diantre, il ne faudrait pas oublier tout de même que seuls les chefs locaux sont engagés pratiquement tous les jours et que par-là ils peuvent émettre des opinions valables même si quelques-unes ne sont pas du goût de certains « cerveaux » de la protection civile. Une critique constructive est toujours bonne à entendre...

Je traiterais peut-être dans un autre article de la valeur des conférences et de l'instruction qui fut apportée ce jour-là, et notamment du « supra local ». Je voudrais essayer de tirer ici de ce rapport une partie « de la substantifique moelle » dont nous parle Rabelais, ou plus simplement mon impression générale.

Le rôle du chef local tel qu'il est conçu par l'administration fédérale semble être celui de l'un de ces « supermann » que l'on voit généralement dans les bandes dessinées.

Selon Berne, le chef local doit avoir de la personnalité, du commandement, du dévouement, de l'autorité non seulement sur ses « troupes », mais également sur les autorités politiques qu'il doit mener « martin bâton ».

Une qualité ne s'est pas délogée, c'est d'avoir du temps à disposition.

En effet, ce travail, dans la grande majorité des cas, est exécuté en dehors de l'activité professionnelle des chefs locaux. Ce fait semble être ignoré à l'échelle fédérale.

Quant à leur action directe sur les décisions des autorités politiques, Berne, je crois, se berce d'illusions. Que la valeur de la mission du chef local soit reconnue et admise, cela est indispensable; qu'il puisse émettre ses désirs, faire valoir la nécessité des mesures à prendre en toute liberté, sont une chose, mais aller au delà pour obtenir des crédits nécessaires n'est et ne doit pas être dans les possibilités admissibles.

La conception de l'administration fédérale présente certaines lacunes lorsqu'il s'agit de parler pratique et logique. Il faut sans tarder y remédier.

Jean-Paul Cherix, chef local de la Commune de Chêne-Bourg (Genève)

* * *

Dans un tout autre genre de préoccupations le chef du service de la protection civile de la ville de Genève, qui est également chef local adjoint, nous communique ses idées quant à ce qui touche un des points cruciaux de toute intervention, dans ses multiples aspects, et auquel il est indispensable d'apporter toute l'attention voulue. Puisque — et comme on le sait — un homme qui a le ventre creux (et à plus forte raison un homme qui doit fournir un effort physique quelconque, ou qui doit tout simplement subsister) n'a pas d'oreilles... et n'est guère utilisable. Alors, un nouveau problème pour les chefs locaux qui se présente ainsi:

Problèmes de subsistance

Dès aujourd'hui, la protection civile peut être mise à contribution lors de grands sinistres ou de catastrophe. Si nos grandes villes suisses sont fort bien équipées pour la lutte contre le feu, avec des corps de sapeurs-pompiers professionnels, semi-professionnels et volontaires; si nos hôpitaux et cliniques peuvent faire face à un afflux de blessés, il est un domaine, par contre, où, en règle générale, n'existe aucune organisation permanente, c'est celui de l'accueil de sinistrés et de réfugiés, ce qui pourrait devenir la mission No 1 de la protection civile et poserait des problèmes insolubles, notamment celui de la subsistance, s'ils ne sont pas résolus à l'avance.

Il serait erroné de croire que le fait d'avoir aménagé des cuisines dans

des installations de protection civile nous permettrait, en cas de besoin, d'assurer rapidement la subsistance. Tout responsable de cuisine, chargé de travailler dans une installation nouvelle et inconnue doit assurer sa «mise en place», c'est-à-dire acquérir la connaissance parfaite de ses instruments de préparation et de cuisson, étudier les impératifs électromécaniques assurant leur fonctionnement, organiser ses locaux de vivres, ce qui peut exiger plusieurs heures.

On aura donc avantage à désigner à l'avance un responsable qui pourra se familiariser avec tous ces problèmes et démarrer rapidement le moment venu.

La protection civile implique toujours la notion de rapidité, que se soit lors d'une intervention en cas de catastrophe ou d'entrée en service urgente en cas d'aggravation de la situation internationale.

Il faut donc, indépendamment de la cuisine traditionnelle qui exige des achats et commandes de vivres et, par conséquent, une préparation assez longue, prévoir d'une part la possibilité de servir immédiatement thé, café, lait et chocolat afin de réconforter les sinistrés, d'autre part des réserves permettant de confectonner plusieurs centaines de repas dans un délai très court.

Ces réserves se présentent sous des formes diverses dont les deux plus intéressantes aujourd'hui sont:

les produits surgelés
et

les produits conservés.

Les deux systèmes offrent des repas pré-cuisinés qui nécessitent un réchauffage au bain-marie d'une vingtaine de minutes pour pouvoir être servis.

Les produits surgelés

Ces repas sont d'excellente qualité et d'un prix abordable avec un choix de menus presque illimité.

Inconvénients

Durée de conservation 6 mois.

— Ils nécessitent une installation de surgélation onéreuse et un transport en camion frigorifique.

— En cas de panne d'une certaine durée de l'installation de surgélation, perte irrémédiable de tout le stock.

Les produits conservés

— Ces produits assurent une très bonne subsistance, d'un prix inférieur aux produits surgelés.

— La durée de conservation se situe entre deux et trois ans.

— Le stockage se fait sur de simples rayonnages.

Inconvénient:

Le choix des menus est très limité (4 possibilités seulement).

Un autre système se développe actuellement, c'est celui des *produits lyophilisés* qui sera, peut-être, demain, la solution la meilleure.

Les responsables du ravitaillement de notre armée qui ont fait de nombreuses expériences et sont des experts en la matière renseignent le plus aimablement du monde les responsables PC sur les avantages et inconvénients des différents systèmes et on ne peut que recommander de les consulter avant de résoudre n'importe quel problème de subsistance.

Roger Jourdan, chef du Service de la protection civile de la ville de Genève et chef local adjoint

* * *

Centres d'instruction et plan des cours

De bonnes nouvelles nous arrivent quant aux Centres d'instruction prévus en Romandie. Ainsi, pour le canton du Valais, le chef de l'Office, M. Albert Taramaraz nous signale ceci:

«Un centre cantonal d'instruction, commun à la protection civile et au service du feu, est en voie d'achèvement à Sierre et pourra être inauguré en 1970. Les cours cantonaux y seront en principe organisés; des modalités d'utilisation éventuelle de ce centre par les communes pourront être étudiés prochainement»

(et puisque nous parlons de Sierre, signalons que le chef local de cette cité, Me Guy Zwissig a été victime d'un grave accident de la circulation, dont il sera remis — espérons-le — lorsque paraîtront ces lignes).

— *En ce qui concerne le canton de Vaud, voici ce que nous annonce M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal:*

«Dans sa séance du 23 décembre 1969, le Conseil d'Etat du canton de Vaud s'est déterminé à acheter un terrain de 37 000 m² situé sur le territoire de la commune de Penthalaz, à 14 km de Lausanne, sur lequel sera implanté le Centre cantonal d'instruction de la protection civile. Les travaux concernant l'établissement d'un avant-projet sont en cours.

Un centre régional d'instruction est à l'étude à Villeneuve dans lequel seront instruits les requis des 21 communes astreintes aux mesures de la protection civile, situées dans l'est du canton.

D'autres centres régionaux d'instruction de la protection civile sont prévus à l'ouest du canton (région de La Côte), au nord (région d'Yverdon) ainsi qu'un centre communal pour la ville de Lausanne.»

— *Par ailleurs, les responsables de l'instruction des cantons de Genève et Neuchâtel, nous ont fait tenir les*

programmes de cours prévus pour 1970, et il est intéressant de constater que tout en suivant une même ligne directrice l'application est différente ici et là. Ce qui tient naturellement aux conditions géographiques diverses des deux cantons intéressés. Notons qu'à Genève deux cours d'introduction sont prévus pour les femmes, de trois jours chacun, ce qui semble être la bonne formule après les essais de l'an dernier.

* * *

Association professionnelle suisse de protection civile des villes

Cette association n'est pas encore assez connue en Suisse romande, et il est bon que son président, M. Roger Jourdan ait bien voulu nous faire parvenir un compte rendu de la récente et 5e assemblée générale de ce groupement:

«L'Association professionnelle suisse de protection civile des villes, qui groupe les responsables des grandes villes suisses disposant de troupes de protection aérienne, a tenu sa 5e assemblée générale, le vendredi 16 janvier, à Berne.

Après une conférence fort instructive de M. le Major EMG Rossier du Service territorial, le président, M. Roger Jourdan de Genève salua les personnalités présentes:

M. Schedelin, directeur du Département pour les questions sociales et médicales, remplaçant du directeur de police, Berne,

M. Roulier, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile,

M. Grimm, secrétaire central de l'Union suisse pour la protection des civils et son chef de presse et d'information, M. Alboth,

M. le Dr Streiff, président de la Société suisse pour la protection des biens culturels et son trésorier, M. Heiniger,

M. Comment, chef de l'Office cantonal de la protection civile de Berne.

Au cours de la partie administrative, le président donna lecture de son rapport, détaillant l'activité du Comité pendant l'exercice écoulé, notamment dans le domaine de la révision partielle des lois fédérales sur la protection civile. Il releva, dans sa conclusion, les difficultés rencontrées par les responsables communaux, paralysés par des directives trop rigides, en espérant que la révision des lois fédérales apportera un remède à cette situation désagréable.

Les présidents de commissions firent ensuite rapport, en signalant également les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mandat.

L'assemblée passa ensuite à l'élection du nouveau Comité, en confiant la présidence à M. Gustav Baur de Zurich, M. Jourdan de Genève devenant co-président. Le secrétaire passa à M. le Dr Paul Einzmann de

Bâle et la présidence de la commission «Organisation» à M. Roger Parisod de Lausanne. Pas de changement dans le reste du Comité et des commissions mais augmentation par l'élection de quatre nouveaux membres.

M. le Notaire Max Reinhart de Berne, co-président, devant quitter le Comité pour des raisons professionnelles, l'Association lui remit un cadeau avec ses plus vifs remerciements pour les éminents services rendus et ses regrets de perdre un conseiller aussi avisé.

La partie administrative terminée, un vin d'honneur fut offert par les Autorités de la ville de Berne, suivi d'un repas fort apprécié préparé par le Service des subsistances de la protection civile.

Puis les participants purent visiter la nouvelle et immense installation souterraine de la ville de Berne terminant de façon très instructive cette intéressante journée.»

* * *

Ainsi au long de la présente chronique, il est apparu clairement que des difficultés d'ordre divers assaillent les chefs locaux dans leurs tâches toujours plus lourdes. Il apparaît donc urgent que l'ensemble de ces difficultés soit examiné à fond, que des mesures soient prises pour y remédier et qu'enfin — et surtout — le chef local soit mis à sa juste place dans la structure actuelle de la protection civile de notre pays!

John Chevalier

Livres et documents

En fonction même du développement de la protection civile à travers le monde, et des secteurs et problèmes qui s'y rattachent, une littérature spécialisée ne cesse de croître. Une littérature qui comprend des études très poussées sur tel ou tel sujet ou au contraire des traités d'ordre pratique. Mais si intéressants et utiles que puissent être ces traités et études, il va de soi que chacun ne peut pas tous les lire. C'est pourquoi nous pensons intéresser les lecteurs de ce journal en signalant la parution des ouvrages en question et en en donnant une brève analyse.

Les écoles de protection civile

L'auteur, Léon Robine, traite d'abord de la protection civile et de l'enseignement et il cite les lois et décrets qui — en France — permettent de contrôler et de coordonner la préparation et l'exécution des mesures de protection civile sur tout le territoire national. Puis il indique le rôle des Centres d'instruction aux divers échelons, qui sont au nombre de 12 à l'heure actuelle. Le Centre national d'études de la protection civile de Nainville-les-Roches (proche de Paris) étant le plus important, son rôle consistant à «former les cadres

des services chargés de la protection des populations civiles contre les sinistres du temps de paix et du temps de guerre...». L'auteur donne ensuite tous les renseignements concernant les programmes des divers stages, les conditions de travail, les indemnités perçues par les stagiaires, et la sanction des études. Alors même que les conditions sont fort différentes des deux côtés du Jura dans un tel domaine, le livre que nous analysons nous paraît devoir intéresser tous ceux qui chez nous s'occupent de l'instruction, et de la formation des cadres et spécialistes en particulier.

Eclairage des établissements recevant du public

Il s'agit là d'un traité d'ordre technique et pratique qui touche à un facteur essentiel de sécurité, celui de l'éclairage dans les salles de spectacle, grands magasins, hôtels, établissements industriels, etc. Les deux auteurs, M. Lucien Amy (bien connu des participants aux conférences de l'OIPC) et M. Claude Mounios — ingénieurs en chef du Laboratoire central de la Préfecture de Police de Paris — traitent de façon très claire un sujet extrêmement divers, mais qui ne peut être négligé par les exploitants de n'importe quelle entreprise recevant du public, et concernant d'une part l'éclairage normal touchant à l'exploitation courante, et d'autre part l'éclairage de sécurité destiné à permettre l'évacuation du personnel et des clients et le sauvetage des victimes. Des chémas donnent à ce livre son caractère pratique, et nous ne pouvons que le recommander à tous ceux qui s'occupent des problèmes de sécurité, et à ceux de l'éclairage en particulier.

Manuel du secouriste en ranimation

Ceux qui suivent de près les travaux du médecin-général Genaud savent l'audience qu'il s'est acquise sur le plan international, et c'est une aubaine que l'intéressé ait bien voulu exposer ses idées dans le domaine de la ranimation. Vaste sujet, puisqu'il touche l'asphyxie provoquée par accident de la route, noyade, électrocution, etc. C'est pourquoi l'auteur a divisé son ouvrage en deux parties, la première de caractère théorique traitant de l'asphyxie en général et des divers appareils qui peuvent être utilisés. Quant à la seconde partie, elle est d'ordre essentiellement pratique et consacrée aux méthodes modernes de ranimation, à la conduite générale en présence d'un asphyxié, au transport de la victime et enfin à l'équipement des centres de secours. Le tout rendu plus clair par d'abondants dessins.

Aide-mémoire de secourisme

Cet ouvrage qui paraît dans la collection «Le secourisme» — dirigé

par le médecin-général Genaud — est publié sous format de poche. Il se présente en deux tableaux: «ce qu'il faut faire» et «ce qu'il ne faut pas faire». Il s'agit donc d'un aide-mémoire d'ordre pratique et abondamment illustré, couvrant tous les cas prévisibles d'accidents.

(A noter que les quatre livres ou brochures ci-dessus sont édités par «France-Sélection» à Paris.)

J. Chevalier

Le 100e anniversaire de la fédération suisse des sapeurs-pompiers

Nous avons déjà évoqué dans l'une de nos chroniques romandes l'important événement qui se déroulera à Genève au début du mois de mai, et qui touche de près la protection civile, à savoir la célébration du 100e anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP). Evénement important à tous égards, étant donné le rôle que jouent les corps de sapeurs-pompiers dans l'ensemble de notre pays. Il n'est guère de bourgade, en effet, qui n'ait pas «ses pompiers», et que ce soit là ou dans les importantes agglomérations les intéressés sont entièrement voués à une tâche noble entre toutes, à savoir la protection des gens et des biens. Et d'ailleurs, et en remontant aussi loin que possible dans le temps — c'est-à-dire dès le moment où les hommes ont su domestiquer le feu, celui-ci a été pour eux un danger et ils ont dû s'en protéger. Avec des moyens primitifs d'abord, puis s'améliorant au fur et à mesure que la technique le permettait et que les nécessités l'exigeaient. C'est ainsi qu'en 1869, et à l'occasion d'une «Fête des pompiers» l'idée fut émise de grouper tous les services du feu existant à ce moment en Suisse. Idée qui trouva sa réalisation l'année suivante à Aarau, où fut créée ce qui est actuellement la Fédération suisse des sapeurs-pompiers. Il convenait donc de fêter comme il convenait ce siècle d'existence et c'est aux corps de sapeurs-pompiers de Genève que cet honneur fut échu.

Commémoration, cortège et exposition...

Dès cette décision prise, un comité d'organisation se constitua, sous la présidence de M. Pierre Raisin, vice-président du Conseil administratif de la ville de Genève et comprenant de nombreuses personnalités genevoises. Un programme général fut établi, qui a trouvé l'accord des dirigeants de la FSSP, et qui se présente ainsi:

Vendredi après-midi 8 mai
Assemblée des délégués de la FSSP
Samedi matin 9 mai
Célébration du 100e anniversaire au Grand-Théâtre, puis réception par les autorités genevoises et banquet officiel

Samedi après-midi 9 mai

Cortège historique et défilé du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Genève
soirée
spectacle de variété

Dimanche 10 mai

Excursion dans la campagne genevoise.

En plus de toutes ces manifestations une «Exposition de matériel Feu et Secours» se déroulera dans la grande halle du Palais des expositions, du 7 au 12 mai, et qui a suscité un grand intérêt auprès des fabricants intéressés. Nous reviendrons en détail sur les divers aspects de ce 100e anniversaire qui amènera à Genève plusieurs milliers de participants et des personnalités parmi les plus impor-

tantes de notre pays. Mais signalons d'ores et déjà que sur proposition de l'Association genevoise pour la protection des civils, un stand sera réservé — modeste il est vrai, tant les exposants sont nombreux — aux divers aspects de la protection civile. Tout ceci ayant été précisé au cours d'une conférence de presse à laquelle «Protection civile — Zivilschutz» avait été invité. J. Chevalier

BÖHLER

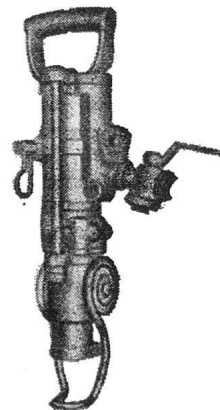
Pressluft-Werkzeuge
Für Strassenbau, Steinbrüche,
Bergbau, sowie für das
gesamte Baugewerbe

**Eingeführt vom Bundesamt für Zivilschutz,
für den Kriegs- und Katastrophenfall:**

Abbauhammer
BÖHLER A7
für leichtere bis mittlere
Abbrucharbeiten in
Mauerwerk und Beton



Bohrhammer
BÖHLER BH 11
Für die Anbringung von
Verbindungslochern zu
verschütteten Personen

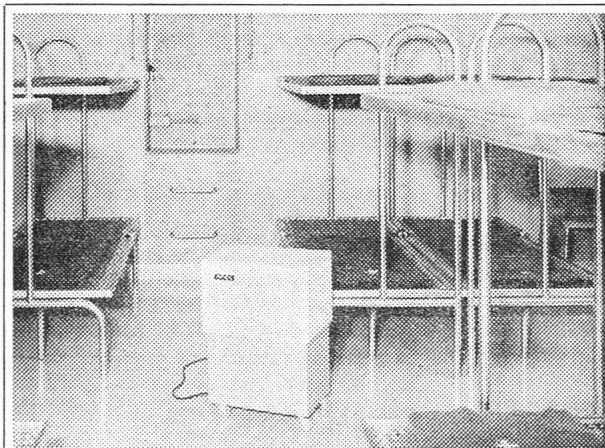


23

GEBR. BÖHLER & CO. AG, WALLISELLEN

Edelstahlwerke Telefon (051) 93 37 33

Tessin: Geniomeccanica S.A. Giubiasco, Tel. (092) 5 42 44



Feuchtigkeitsschäden vermeiden

- mit Hilfe von PRETEMA-Elektro-Entfeuchtern DEHUMYD
- Schutz von Holz- und Mauerwerk, Installationen und eingelagertem Material
- für jede Temperatur und Raumgrösse
- BZS- und SEV-geprüft
- praktisch wartungsfrei
- ohne Zusatz von Chemikalien
- unverbindliche und kostenlose Beratung
- Fabrikation und Vertrieb

PRETEMA AG, 8903 Birmensdorf/Zürich
Telefon 051 95 47 11

Neu: Computersatz

jetzt noch rascher
und leistungsfähiger für

Buchdruck
Offset
Siebdruck
Zeitungsrotation

Vogt-Schild AG
Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61